

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
COMITÉ SYNDICAL
SIVED NOUVELLE GÉNÉRATION**

Séance du 1^{er} décembre 2025

Nombre de membres délégués constituant l'assemblée (titulaires et suppléants) : 58

Nombre de délégués pouvant prendre part à la délibération : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 15

Délibération n° 07/01.12.2025

Objet de la délibération : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE D'OPPORTUNITE DE CREATION D'UNE UNITE DE VALORISATION DE DECHETS A HAUT PCI

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre, à 16h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets Nouvelle Génération, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Salle Polyvalente de Brignoles, sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, président, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt novembre 2025.

Présents : Éric AUDIBERT, André ROUSSELET, Patrick BONNET, Romain DEBRAY, Franck PERO, Nathalie SALOMON, Jean-Michel CONSTANS, Olivier HOFFMANN, Jean-Pierre ROUX, Marjorie VIORT, Jean-Michel DRAGONE, Liliane LUONGO, Christian GHINAMO, Christophe VERCOUTRE, Olivier VESPERINI.

Absent(s) ayant donné procuration : Néant

Absent(s) : Didier BREMOND, Michel GROS, Jean-Pierre VERAN, Hervé PHILIBERT, Dominique LAIN, Alain DECANIS, Jérémie GIULIANO, André GUIOL, Jean-Martin GUISIANO, Carine PAILLARD, Claude PORZIO, Olivier BARTHELEMY, Lydie BERTIN-PATOUX, Gilbert BRINGANT, Gérard FABRE, Diane FERNANDEZ, Paul KHADIR, Jean-Luc LAUMAILLER, Alain RAVANELLO, Nicole RULLAN, Pascal SIMONETTI, Patrice TONARELLI, Philippe VALLOT, Thierry BONGIORNO, Fernand BRUN, Eric COLLIN, Christophe CORTES, Jean-Luc LONGOUR, Jean-Louis PORTAL, Yannick SIMON, Aude BODY, André DELPIA, Céline FERRARO, Richard MAURIN, Didier MONTANARD, Patrick ROSSI, France TERMES, Christine TESSION, Yves SOUQUE, Emmanuel HUGOU, Franck PANIZZI, Alain THOUROUDE, Eric TOURRET

Secrétaire de séance : André ROUSSELET.

Sur le rapport de Monsieur le Président, exposant :

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,

VU les statuts du SIVED NG,

VU la délibération du 03/13.06.2022 du 13 juin 2022 autorisant la signature d'une convention de partenariat pour une étude d'opportunité commune pour la création d'une unité de valorisation des déchets à haut PCI,

VU la délibération du 01/23.06.2025 du 23 juin 2025 n° 1 du MAPA relatif à l' étude d'opportunité commune pour la création d'une unité de valorisation des déchets à haut PCI,

AR Prefecture
autorisant la signature de l'avenant
083-258302637-20251201-DEL-07-011225-DE
Reçu le 04/12/2025
Publié le 04/12/2025

CONSIDÉRANT que la valorisation des déchets ménagers et assimilés est un impératif écologique et réglementaire. Si la valorisation matière et organique doit être privilégiée, la valorisation énergétique constitue également une solution qui suscite un intérêt croissant dans un contexte marqué par l'augmentation du prix des énergies et la volonté de renforcer l'autonomie énergétique des territoires,

CONSIDÉRANT que la question de l'opportunité de réaliser une unité de valorisation de déchets à haut pouvoir calorifique demande à être appréhendée à une échelle territoriale suffisamment large pour conforter les gisements à traiter,

CONSIDÉRANT que la communauté de communes Méditerranée Portes des Maures (CCMPM), le Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise (SITTOMAT) et le Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est-Var (SMIDDEV) ont exprimé le besoin de conduire ce type d'étude et ont proposé au SIVED NG de réaliser une étude commune sur une échelle territoriale pertinente,

CONSIDÉRANT que cette étude a été estimée à une enveloppe budgétaire initiale de 70 000,00 € HT et qu'elle est susceptible de bénéficier d'une aide de 50 % du montant HT par la Région SUD,

CONSIDÉRANT qu'une convention de partenariat avec la CCMPM, le SMIDDEV, le SITTOMAT et le SIVED NG a été signée en 2022 pour le lancement d'une étude d'opportunité commune pour la création d'une unité de valorisation des déchets à haut PCI,

CONSIDÉRANT qu'un avenant 1 a été adopté entre le porteur de projet et le bureau d'études mandaté pour élargir le périmètre d'intervention de SETEC Energie environnement, afin d'étudier la création d'un réseau de chaleur, impliquant une augmentation du montant global du marché d'environ 16.71%, soit pour le SIVED NG une dépense supplémentaire de 1 059,33 € net,

CONSIDÉRANT qu'il paraît aujourd'hui opportun d'ajouter une mission à cette étude afin d'identifier et d'analyser des sites potentiels qui pourraient accueillir une usine de CSR,

CONSIDÉRANT que cette prestation supplémentaire représente un surcoût pour le SIVED NG d'un montant de 1 746,64 €, ce qui porte la participation globale du SIVED NG à 9146,05€ net pour cette étude,

Il est demandé au Comité Syndical :

- **D'APPOUVER** la mission supplémentaire d'identification et d'analyse des sites potentiels permettant l'implantation de l'unité de valorisation confiée à l'AUDAT VAR et présentée en annexe de cette délibération,
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant 1 de convention de partenariat correspondant, ainsi que tout document permettant l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Eric AUDIBERT.

